

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud		Date d'inspection Le 07 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de permis 2013791
Adresse 94 rue Martin Néguaç NB E9G 1K9		Numéro de téléphone (506) 779-6299
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 22	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
Une visite a eu lieu à la garderie éducative afin de compléter une inspection de renouvellement. Le ratio personnel-enfant fut respecté pendant la visite. Lors de mon arrivée, un groupe était à l'extérieur tandis qu'un autre groupe était à l'intérieur. Le groupe à l'intérieur participait à des jeux de table, tels que des casse-têtes et des jeux de société. Les deux groupes ont ensuite fait la lecture d'un livre avant de passer au dîner et à la sieste. La garderie rencontre les exigences de la loi et les services à la petite enfance. Le permis est recommandé pour une autre année.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 juillet 2026

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"